

C. PCT 1578

Le 16 décembre 2019

Promulgation de modifications de certains formulaires du PCT annexés aux Instructions administratives du PCT

Madame, Monsieur,

Conformément à la règle 89.2.b) du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), des modifications de certains formulaires du PCT annexés aux Instructions administratives du PCT sont promulguées avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Cette promulgation fait suite à la consultation menée auprès de votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, d'administration indiquée pour la recherche supplémentaire ou d'office désigné ou élu, ainsi qu'auprès de certaines organisations non gouvernementales représentant les utilisateurs du système du PCT, concernant la proposition d'abandon des services de télécopie du PCT au Bureau international (voir la circulaire C.PCT 1545 datée du 18 septembre 2018).

En général, les observations reçues des offices étaient favorables à l'arrêt des services de télécopie du PCT au Bureau international, à condition qu'un système de remplacement soit mis en place pour la transmission de documents. À cet égard, le Bureau international a lancé un service de chargement d'urgence en décembre 2018 et a annoncé qu'il désactiverait les services de télécopie du PCT dès janvier 2020 (voir la *PCT Newsletter* de décembre 2018 et de mai 2019).

Néanmoins, un certain nombre d'utilisateurs du PCT et de représentants d'utilisateurs ont exprimé leurs préoccupations quant aux conséquences d'un tel abandon des services de télécopie du PCT au Bureau international, notamment dans les rares cas où les déposants ou les mandataires sont dans l'impossibilité d'utiliser leurs systèmes informatiques pour transmettre des documents PCT via les mécanismes en ligne établis.

/...

En réponse à ces préoccupations, le Bureau international maintiendra des services de télécopie entrants limités à n'utiliser qu'en cas d'urgence, comme indiqué dans l'édition de novembre 2019 de la *PCT Newsletter*. Les numéros de télécopie sont disponibles sur le site Web de l'OMPI, sous 'Contacts', à l'adresse suivante : www.wipo.int/pct/fr.

Toutefois, en raison du risque de perte de transmission associé à la télécopie sur réseaux IP, le Bureau international recommande vivement d'éviter l'envoi de documents par télécopie, dans toute la mesure du possible. Pour la transmission de documents PCT urgents, qui ne lui parviendraient pas en temps voulu par tout autre moyen de communication, le Bureau international recommande aux offices et aux déposants d'utiliser ePCT (ou le service de chargement d'urgence lorsque le système ePCT est indisponible), en lieu et place de la télécopie, afin d'en garantir un transfert sécurisé et un traitement immédiat.

Modifications de certains formulaires annexés aux instructions administratives

Par conséquent, les formulaires suivants sont modifiés afin de supprimer le numéro de télécopie du Bureau international :

PCT/RO/130, PCT/RO/156, PCT/ROIB/198, PCT/ROIB/199, PCT/ISA/215, PCT/ISA/220, PCT/IB/301, PCT/IB/304, PCT/IB/305, PCT/IB/306, PCT/IB/307, PCT/IB/308 (premier avis), PCT/IB/308 (deuxième avis supplémentaire), PCT/IB/310, PCT/IB/311, PCT/IB/313, PCT/IB/314, PCT/IB/315, PCT/IB/316, PCT/IB/317, PCT/IB/318, PCT/IB/319, PCT/IB/320, PCT/IB/321, PCT/IB/322, PCT/IB/323, PCT/IB/325, PCT/IB/326, PCT/IB/331, PCT/IB/332, PCT/IB/335, PCT/IB/336, PCT/IB/337, PCT/IB/338, PCT/IB/339, PCT/IB/344, PCT/IB/345, PCT/IB/346, PCT/IB/349, PCT/IB/350, PCT/IB/351, PCT/IB/353, PCT/IB/354, PCT/IB/356, PCT/IB/357, PCT/IB/358, PCT/IB/360, PCT/IB/366, PCT/IB/367, PCT/IB/368, PCT/IB/369, PCT/IB/370, PCT/IB/371, PCT/IB/372, PCT/IB/373, PCT/IB/374, PCT/IB/376, PCT/IB/377, PCT/IB/378, PCT/IB/379, PCT/IB/381, PCT/IB/383, PCT/IB/384, PCT/IB/385, PCT/IB/386, PCT/IB/399 et PCT/SISA/512.

Les formulaires PCT/ROIB/198 et PCT/ROIB/199, qui concernent le Bureau international en sa qualité d'office récepteur, sont également modifiés afin de supprimer les références à la transmission par télécopie et de mieux refléter les formats de dépôt des listages de séquences.

Les offices utilisant des langues autres que l'anglais, l'espagnol et le français sont priés d'établir les formulaires pertinents dans ces autres langues si nécessaire, en tenant dûment compte des dispositions de l'instruction 102 des instructions administratives. Les offices sont encouragés à mettre ces traductions à la disposition du Bureau international afin qu'elles soient accessibles à tous les offices via le site Web de l'OMPI.

Disponibilité des formulaires modifiés

Les formulaires modifiés sont disponibles sur le site Web de l'OMPI sous « Formulaires en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 », à l'adresse suivante : www.wipo.int/pct/fr/forms/.

/...

Les offices ayant besoin de copies annotées ou de fichiers électroniques des formulaires susmentionnés peuvent contacter la Division juridique et des relations avec les utilisateurs du PCT : pct.legal@wipo.int.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



John Sandage
Vice-directeur général